



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 04	10/06/2026		■

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 1240 du 13 octobre 2025 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.


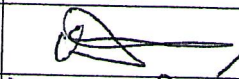
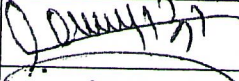

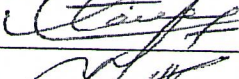

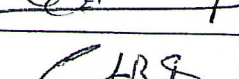


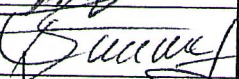

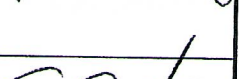

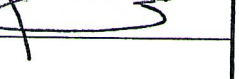



Il est, en outre, chargé :

7. D'agréer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen
Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1-Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté Membres du conseil scientifique de la faculté¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	SAICHE Abdelmalek	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
2	MOURI Sofiane	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
7	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
8	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base	
09	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public	
10	AIT CHAOUECHE Dalila	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
11	BOUZAD Idris	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
12	MAKHLOUF Bahia	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
13	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
14	HAROUN Noura	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	GADOUM Mohamed	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
16	TOUATI Nassera	Directrice de Laboratoire	
17	BALLOUL Djamel	Représentant Maîtres-assistants	
18	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 1240 du 13 octobre 2025 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	TOUATI Nassera	Directrice de Laboratoire
2	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit Privé
3	BALLOUL Djamel	Représentant Maîtres-assistants

I- Ordre du jour de la session

1. Justification de transfert de fonds mobilité courte durée ;
2. Demandes de changement de destinations (Programme de mobilité de courte durée à l'étranger) ;
3. Désignation d'un nouveau jury de Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle ;
4. Validation d'un support pédagogique ;
5. Validation d'un support scientifique.

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1 : Justification de transfert de fonds mobilité courte durée :

Le Conseil scientifique est saisi pour statuer au sujet d'un transfert de crédits, d'un chapitre à un autre, ayant trait à la mobilité de courte durée (enseignants). Et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 345 du 09 mars 2026 fixant les critères d'admissibilité au programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger, notamment l'article six (06).

Considérant l'intérêt scientifique de ce transfert qui permettra à un plus grand nombre d'enseignants-chercheurs de bénéficier de la mobilité de courte durée afin de réaliser des activités scientifiques (finalisation de travaux de recherche en vue de l'accès aux grades de « Maître de conférences classe A » et de « Professeur »), ce qui constituera un acquis considérable sur les plans pédagogique et scientifique ;

Considérant l'absence de demandes de stage de perfectionnement de courte durée ;

Considérant l'absence de demandes de participation aux manifestations scientifiques organisées à l'étranger, et compte tenu des impératifs de rationalisation du budget ;

Au vu des considérations suscitées, le Conseil scientifique émet un avis favorable au transfert des crédits alloués aux chapitres « stage de perfectionnement de courte durée » et « manifestations scientifiques » vers le chapitre « séjours scientifiques de haut niveau de courte durée ».

Point n° 2 : Demandes de changement de destinations (Programme de mobilité de courte durée à l'étranger)

Le conseil a examiné dix-sept (17) demandes de changement de destinations formulées par les enseignants bénéficiaires de séjours scientifiques de haut niveau de courte durée.

Après délibération, le conseil émet un avis favorable aux demandes de changements de destinations des intéressés comme suit :

N°	Nom et prénom	Grade	Destination initiale	Nouvelle destination	Durée
01	IGROUFA Zoubida	Professeur	Pologne	Egypte	10 jrs
02	TEBAA Ndjat	Professeur	Pologne	Egypte	10 jrs

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

03	BARKAT Djohra	Professeur	Qatar	Egypte	10 jrs
04	KADRI Nassima	Professeur	Qatar	Egypte	10 jrs
05	HAROUNE Noura	Professeur	Qatar	Egypte	10 jrs
06	BERAZA Wahiba	Professeur	Qatar	Egypte	10 jrs
07	MAZIZ Abdesselam	Professeur	Pologne	Egypte	10 jrs
08	MAIFI Laziz	Professeur	Pologne	Egypte	10 jrs
09	SAICHE Abdelmalek	Professeur	Pologne	Egypte	10 jrs
10	ZOUAOUI Louria	MCA	Pologne	Egypte	10 jrs
11	BENSLIMANE Mohamed Lamine	MCA	Turquie	Tunisie	10 jrs
12	GADOUM Mohamed	MCA	France	Egypte	10 jrs
13	AIDEN Razika	MCA	France	Turquie	10 jrs
14	BEKKA Hassene	MCA	France	Egypte	10 jrs
15	HELAL Laid	MCA	France	Egypte	10 jrs
16	ALLAOUA Hanane	MCB	Turquie	Egypte	10 jrs
17	BENKHALED Saadi	MCB	France	Turquie	10 jrs

Point n° 3 : Désignation d'un nouveau jury de Thèse de Doctorat 3ème cycle

1 Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un nouveau jury de soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) spécialité droit privé. Présentée par **M. NECIR Youcef**, intitulée :

"حماية المستهلك من الشروط التعسفية: دراسة في القانون الجزائري والقانون المقارن"

Et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 08-265 du 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat. De l'arrêté n° 28 du 9 janvier 2022. Fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat.

2 Résolution

Vu le procès-verbal du Conseil Scientifique n° 03 en date du 03 mai 2026, fixant le jury de soutenance de la thèse de doctorat suscitée ;

Vu le désistement, pour raisons personnelles, présenté par le **M. FERHAOUI Abdelaziz**, université Sétif 2, en date du 2 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique procède à la recomposition du jury de soutenance de la thèse de doctorat présentée par **Mr NECIR Youcef** comme suit :

- M. AÏT MANSOUR Kamal, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. AGHELIS Bouzid, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. BEZGHICHE Boubekour, Professeur, Université de Bejaia, Examineur ;
- Mme. TAGHERBIT Razika, Professeur, Université de Bejaia, Examinatrice ;
- Mme. IRZIL Elkahina, Professeur, Université de Tizi Ouzou, Examinatrice ;
- Mme. HASSAINE Samia , Professeur, Université de Boumerdes, Examinatrice.

Point n° 4 – Validation d'un support scientifique :

1. Présentation du dossier

Le Conseil a été saisi en vue de valider un (01) ouvrage scientifique présenté par :
M. BENSLIMANE Mohamed Amine, Maître de conférences classe A, intitulés :

- "علم الاجرام"، دار بلقيس، الدار البيضاء، الجزائر، 2026، 91 صفحة.

NPU : 2026.

ISBN : 978-9947-33-354-9

2. Résolution

Au vu du contenu de l'ouvrage présenté par **M. BENSLIMANE Mohamed Lamine** qui se décline comme ouvrage scientifique ;

Après examen de l'ouvrage en cause et s'être assuré qu'il répond aux normes scientifiques communément admises, le Conseil scientifique le valide au titre d'ouvrage scientifique destiné à la communauté universitaire.

Point n° 5 : Validation d'un support pédagogique

1. Présentation du dossier

Le Conseil a été saisi en vue de valider un (01) support pédagogique (Livre) présenté par :

- **M. BEKKA Hassene**, Maître de conférences classe A ;

Intitulé : «الوجيز في الاقتصاد السياسي»

Destiné aux étudiants de 1^{ère} année Licence.

2. Résolution

Au vu des rapports favorables des experts désignés et validés par le comité scientifiques du département des enseignements de bases du 09 juin 2026 ;

Après examen du support pédagogique en cause et s'être assuré qu'il répond aux normes pédagogiques communément admises, le Conseil scientifique valide au titre d'ouvrage pédagogique le support présenté par **M. BEKKA Hassene**.

Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

- 1) Avis favorable au transfert des crédits alloués aux chapitres « stage de perfectionnement de courte durée » et « manifestations scientifiques » vers le chapitre « séjours scientifiques de haut niveau de courte durée ».

- 2) Désignation d'un nouveau jury de soutenance de thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle présentée par **M. NECIR Youcef** ;
- 3) Validation de l'ouvrage scientifique présenté par : **M. BENSLIMANE Mohamed Amine** ;
- 4) 4) Validation du support pédagogique présenté par **M. BEKKA Hassene**.

2. Recommandations :

Néant.

Bejaia, le 10 juin 2026.

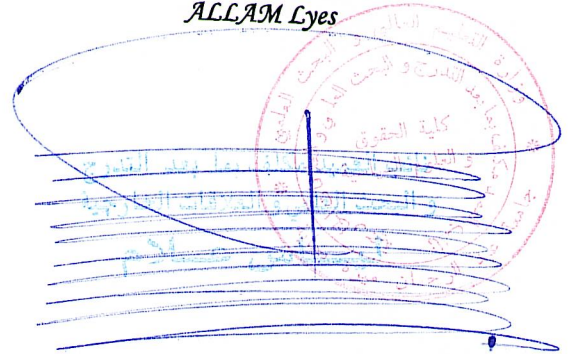
*Le Président du conseil scientifique
de la faculté*

SAICHE Abdelmalek



Le Secrétaire de séance

ALLAM Lyes



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.